COMITE DE DIRECTION
REUNION DU 27 OCTOBRE 2020 – VOIE ELECTRONIQUE

Présences :
Président : ENNJIMI Saïd,
Président délégué : COMBARET Christian
Mmes BARROT Pierrette, HEBRE Valérie, MM. BASQ Stéphane, BONNET Jean-François, BOUDET Alexandre, BROUSTE Gérard, DANTAN Jacques, FILHASTRE Hervé, FRADIN Karim, GAUTIER Jean-Luc, GOUGNARD Alexandre, GUAGLIARDI Loreto, GUIGNARD Daniel, LACOUR Eric, LAFRIQUE Philippe, LAPORTE FRAY Bernard, LEONARD Frédéric, MASSE Pierre, MICHELET Sylvain, MIREBEAU Pascal, PLEINEVERT Jacques, RABAT Luc, RABBY Matthieu, RASSIS Jean Marc, ROSSIGNOL Patrick, ROUFFIGNAT Gilles, TINGAUD Pascal, WAILLIEZ David.
Absent : M. MARTIN Alain.

Pour faire suite à l'accord donné par les clubs lors de l'Assemblée Générale Financière de la Ligue du 9 novembre 2019 et conformément à l'article 13.8 des statuts de la Ligue, le Comité de Direction propose la disposition suivante (26 voix pour – 3 contre – 1 abstention) :

« L'indemnisation du Président de la Ligue est fixée au montant maximum légal autorisé (3 fois le plafond de la Sécurité Sociale) depuis le 1er juillet 2019 et jusqu'au 30 juin 2020.

A la suite de l'Assemblée Générale prévue le 7 Novembre 2020, un nouveau Comité statuera sur les indemnisations à compter du 1er juillet 2020. »

Pris note des remarques de M. Frédéric Léonard.

Le Président de la LFNA

Saïd ENNJIMI

Le Secrétaire Général

Luc RABAT